

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mars 2024  
19 heures 00



GF/CR

N° 003115

Service patrimoine  
et musée - Demande  
de subvention pour  
le chantier des  
collections du  
musée

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 26 mars 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire rappelle également que le conseil municipal du 17 décembre 2019 a validé à l'unanimité le Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt. Ce projet a été validé par l'Etat le 14 février 2020.

Madame le Maire souligne que dans le cadre du projet de musée, il est nécessaire de procéder à un chantier des collections. Ce dernier consiste au récolement, à la numérisation et au reconditionnement des collections.

Madame le Maire précise que l'équipe du musée travaille à la mise en place d'un chantier participatif des collections au musée d'histoire et d'archéologie avec l'école d'art d'Avignon au second semestre 2024.

Madame le Maire explique que dans le cadre de ce chantier participatif, il est nécessaire d'acquérir les boîtes et mousses nécessaires au reconditionnement des objets archéologiques.

Afin de procéder à cette acquisition de matériel, dont le montant est évalué à 5 000 € TTC, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros).

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**CONSIDERE** que la mise en œuvre du chantier des collections est indispensable à l'avancée du projet de musée.

**CONFIRME**, la décision de recourir à un chantier participatif des collections.

**DIT**, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'exercice budgétaire 2024.

**AUTORISE**, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 2 500 Euros, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

#### POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. Frédéric SACCO



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY